

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 12542 du 20 décembre 2017 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : INTJ1727263S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11802 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727077S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2018 :

Mazzier Bruno NIGEND : 148 625 NLS : 8 006 474

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Lachery Philippe NIGEND : 148 479 NLS : 8 006 247

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2018 :

Colsenet Arnaud NIGEND : 157 857 NLS : 8 015 513

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Dufour Anne-Séverine NIGEND : 233 353 NLS : 8 085 886

Bonneuil David NIGEND : 182 968 NLS : 8 041 908

Mercier Céline NIGEND : 242 006 NLS : 8 088 268

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2017.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
F. FORMELL*